

Bonjour Jean Marie

Je viens de prendre connaissance de l'analyse (fouillée) du dossier que tu as faite pour préparer et rédiger l'avis de la SEPANSO concernant le dragage du port de La Teste, avis négatif que je regrette tout en le respectant.

Je tenais simplement à te faire part de quelques remarques à la lecture de ton analyse, ayant moi aussi étudié le dossier .

Bien évidemment je ne me permettrai pas de discuter les aspects scientifiques et la méthodologie inhérente à cet aspect, n'ayant pas de compétence particulière en ce domaine.

Ce n'est pas ma partie !

Par contre je relève plusieurs points dans ton approche qui ne sont pas totalement objectifs:

- Tu ne précises pas que le dragage du port de Gujan en 2017 selon un procédé hydraulique exige un traitement des eaux exfiltrés directement dans le bassin de rétention de la Mole , beaucoup plus sujet à caution pour le milieu marin en raison du caractère non étanche du site, alors que pour le dragage mécanique du port de La Teste , il s'agit d'un égouttage , l'essentiel des eaux prélevées étant retournées sur le lieu même du dragage.

Tu ne t'attardes pas sur l'avis réservé de la SEPANSO à l'époque concernant le dragage du port de Gujan, tout aussi pollué vraisemblablement , mais qui n'a donné lieu à aucune contestation sur le stockage à la Mole.

- J'ai relevé la position que tu prends également concernant l'avis de la mission régionale de l'autorité environnementale et celui de l'IFREMER, dont tu reconnais, semble-t-il la pertinence. Or, ils soulignent tous deux que le dragage des boues et leur stockage, sous réserve d'être attentifs au contrôle des lots déposés pour l'un et aux durées de dragage pour limiter la turbidité et la remise en suspension d'une partie des boues au moment du dragage, ne présentent pas de danger ni pour l'environnement halieutique, ni pour les nappes phréatiques en raison de leur caractère inerte et non dangereux. Bien sur un certain nombre de propositions sont faites dans ces avis qu'il convient d'appliquer pour s'assurer que les procédures seront respectées , mais elles ne remettent pas en cause le dragage lui-même ni le stockage!

- Tu soulignes à juste titre que les sédiments extraits contiennent une forte quantité de TBT, antifouling utilisé avant 1982, et qu'il peut avoir un effet sur la reproduction des huîtres. Je ne conteste pas cette affirmation, n'étant pas compétent. Mais tu ne soulignes pas que ce TBT était utilisé dans tous les ports du bassin et que nombre de dragages ont eu lieu depuis sans qu'un lien direct ait été démontré sur cette reproduction. Je ne suis, par ailleurs pas naïf au point de penser qu'il n'y a plus eu de TBT utilisé après 1982 (date du dernier dragage du port central de La Teste), mais il l'a certainement été de manière plus limitée.

- Enfin , je considère que ton argumentaire, s'appuyant sur les protestations de certains Gujanais, concernant la perturbation causée par la circulation de 25 camions bennes / jour , soit 4 camions /heure pour 6 heures d'activité , selon un circuit adapté pour perturber le moins possible les habitants , est pour le moins spéculatif, lorsqu'on constate les perturbations routières engendrées par les travaux des ronds points de La Hume et Gujan, voulues par Madame la maire et totalement inutiles à mon sens, car ils ne résoudront aucun problème en matière de circulation (mais c'est un autre débat)

- En fin il est facile de dire que les boues peuvent aller ailleurs , alors que cela va générer un surcoût de 2 M€ après un investissement de 3 M€ pour aménager le site de la Mole. C'est de l'argent public, donc nos impôts et si l'argument est facile , il est justifié dans ce cas , au regard des risques limités, me semble-t-il , pour l'environnement du bassin d'Arcachon.

C'est pour cela , mon cher Jean Marie, que A2DBA ne te suivra pas dans tes conclusions et ton avis défavorable , car pour notre part nous considérons que le risque lié au dragage et au stockage des boues n'est pas plus élevé qu'il ne l'a été pour les dragages précédents.

A2DBA donnera donc un avis favorable au commissaire enquêteur.

Ton avis m'étant parvenu par le biais de la CEBA , je lui adresse mon message en copie.

Cordialement

GR